

COMMUNE DE SORNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sornac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOGE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 24 mars 2025

Présents : Jean-François LOGE, Geneviève ORLIANGE, Gisèle PASQUET, Danièle CHAUSSADE, Isabelle MICHELON-NATTERO, Joelle DEZALY, Alexandra COIFFARD, Valentin PAILLARD, Laurent MALLEPEYRE, Martine CHASSAING, Julian MALGAT, Patrick VEAU

Absents : Paul BELLENGER (Pouvoir à Jean-François LOGE), Éric GUICHARD (Pouvoir à Patrick VEAU), Anna GAILLARD (Pouvoir à Mme ORLIANGE Geneviève)

Secrétaire de séance : Geneviève Orliange, Martine CHASSAING

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- ✓ Réunion du Conseil Municipal du 25 Février 2025
Approbation du procès-verbal
- ✓ Lecture des résultats constatés des élections municipales partielles et complémentaires du 23 mars 2025
- ✓ Présentation et installation des nouveaux élus
- ✓ Lecture de la charte de l'élu local et remise d'une copie aux conseillers municipaux (*article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales*)
- ✓ CCAS (*Centre communal d'action sociale*) : Composition et élection
- ✓ Élection du Délégué Titulaire au Syndicat de la Diège
- ✓ Mise à jour de la composition des commissions communales
- ✓ Questions diverses

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le maire fait lecture des résultats des élections municipales partielles et complémentaires du 23 mars 2025 ainsi que la charte de l' élu local (article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales)

Par ordre alphabétique :

Martine Chassaing : 175 voix. Elue
Nathalie Deshouillières-Cognéras, 85 voix.
Éric Guichard, 176 voix. Élu,
Virginie Lengagne V, 77 voix.
Julian Malgat, 162 voix. Elu
Laurent Mallepeyre, 154 voix, Elu.
Marie Mazaud, 74 voix.
Patrick Veau, 185 voix Elu.
Mélanie Wilhem, 84 voix
Frédéric Woringer, 92 voix
271 votants. 8 bulletins nuls, 263 suffrages exprimés.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 en précisant qu'elle est enregistrée.

Le secrétaire de séance : Madame Orliange Geneviève, Madame Martine Chassaing
Le maire fait un point sur les présents, les absents, les excusés, les pouvoirs.

1. REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/02/2025

- Approbation du procès-verbal

Madame Joëlle Dezaly souhaite que soit ajouté le tableau de l'ensemble des projets évoqués et priorités pour le vote du budget le 14 avril 2025. Les comptes-rendus de l'ensemble des commissions seront mis en ligne avec le procès-verbal du conseil municipal.

Madame Joëlle Dezaly souhaite que soit mentionné également la proposition de la commission sanitaire et sociale concernant le bois ramassé par la commune, sa distribution éventuelle aux personnes en grande précarité et la réponse apportée par le maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver le procès-verbal du 25 février 2025**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	3	15	15	14	0	1

2. AJOUT DE DEUX POINTS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour ; un concernant l'association Défense des éleveurs des millesources et un concernant les voies vertes pâles qui s'inscrit dans les engagements du programme « Corrèze transition écologique » du département au titre du volet « mobilités durables ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le rajout de ces deux points

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	3	15	15	13	0	2

3. LES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire explique que, du fait de l'élection municipale partielle et complémentaire du 23 mars 2025 et de l'arrivée de 5 nouveaux conseillers municipaux, il y a lieu de mettre à jour la composition des commissions communales.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux élus qui le souhaitent d'intégrer une ou plusieurs commissions. Après lecture de l'ensemble des commissions, chacun des nouveaux élus se proposent et les intègrent :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la composition des commissions communales comme suit :
 - Commission des travaux et des bâtiments communaux : Paul Bellenger, Geneviève Orliange, Valentin Paillard, Éric Guichard, Martine Chassaing
 - Commission activité économique, commerce, artisanat petite industrie et emploi : Joëlle Dezaly, Geneviève Orliange, Valentin Paillard, Patrick Veau
 - Commission de l'eau et de l'assainissement : Joëlle Dezaly, Geneviève Orliange, Valentin Paillard, Martine Chassaing, Laurent Mallepeyre
 - Commission de la voirie : Paul Bellenger, Geneviève Orliange, Valentin Paillard, Éric Guichard, Joëlle Dezaly
 - Commission des finances : Paul Bellenger, Geneviève Orliange, Valentin Paillard, Éric Guichard, Julian Malgat
 - Commission cadre de vie, environnement et fleurissement : Paul Bellenger, Joëlle Dezaly, Gisèle Pasquet, Julian Malgat, Martine Chassaing
 - Commission du tourisme, des loisirs et des relations avec les associations : Alexandra Coiffard, Anna Gaillard, Isabelle Michelin-Nattero, Geneviève Orliange, Julian Malgat
 - Commission de la communication et du bulletin communal : Paul Bellenger, Geneviève Orliange, Isabelle Michelin-Nattero, Julian Malgat, Martine Chassaing

- Commission des relations avec l'école : Danièle Chaussade, Joëlle Dezaly, Julian Malgat, Geneviève Orliange, : Alexandra Coiffard, Valentin Paillard
- Commission sanitaire et sociale : Danièle Chaussade, Alexandra Coiffard, Joëlle Dezaly Isabelle Michelon-Nattero, Julian Malgat, Martine Chassaing, Geneviève Orliange Patrick Veau, Gisèle Pasquet

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	3	15	15	15	0	0

4. LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire explique qu'il faut élire deux titulaires et un suppléant compte tenu de la démission de Monsieur Petit Joël.

Sont candidats et désignés à l'unanimité :

Membres titulaires : Laurent Mallepeyre, Geneviève Orliange, Valentin Paillard

Membres suppléants : Alexandra Coiffard, Julian Malgat, Paul Bellenger

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	3	15	15	15	0	0

5. ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU COMITE DU SYNDICAT DE LA DIEGE

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection du délégué titulaire compte tenu de la démission de Monsieur Joël Petit

Sont candidats : Joëlle Dezaly, Patrick Veau

Patrick Veau est élu représentant titulaire.

Les représentants suppléants Paul Bellenger et Joëlle Dezaly (pas de changement)

6. Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le maire rappelle les membres désignés et élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sont élus à l'unanimité Martine Chassaing et Patrick Veau

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	3	15	15	15	0	0

7. LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le maire explique que l'ensemble des postes de titulaires et de suppléants sont pourvus. Par ailleurs, il propose aux élus qui le souhaitent de se retirer ou non de l'une de ces commissions afin de les mettre à jour. Isabelle Michelin-Nattero se retire de la commission Proximité et Julian Malgat est élu à cette commission.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les représentants au sein des commissions communautaires comme suit :

NOM DES COMMISSIONS	Elu titulaire	Elu suppléant
Aménagement de l'espace :	Joëlle Dezaly	Alexandra Coiffard
Ressources	Alexandra Coiffard	Geneviève Orliange
Economie	Laurent Mallepeyre	Valentin Paillard
Commission locale d'évaluation des charges transférées	Geneviève Orliange	Valentin Paillard
Environnement	Jean-François Loge	Joëlle Dezaly
Proximité	Julian Malgat	Joëlle Dezaly

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	3	15	15	15	0	0

8. ASSOCIATION DEFENSE DES ELEVEURS DES MILLESOURCES

Monsieur Paillard Valentin se propose de lire le courrier de l'association reçu afin d'expliquer leur demande. L'association souhaite qu'une délibération soit prise pour soutenir les éleveurs face à la présence des loups sur notre territoire.

Madame Coiffard Alexandra pose la question de la possibilité de délocaliser des loups vers un autre territoire et s'interroge sur la pose de traceurs GPS afin de protéger les troupeaux et les éleveurs.

Monsieur le maire précise que c'est en partie le rôle des lieutenants de louveterie et de l'OFB (Office français de la biodiversité)

Les mesures de protection ne semblent pas suffisantes aujourd'hui.

Monsieur Patrick Veau ajoute que toutes les mesures qui pourraient être prises pour prévenir ne sont pas suffisamment réfléchies et exploitées.

Un loup coûte entre 140 et 150 000 € /an à l'état (infrastructure, indemnisation...)

Le maire précise que les institutions locales et organisations syndicales (associations des maires, le département) souhaitent que la préfecture déclare la Corrèze « difficilement protégeable ».

Valentin Paillard précise que l'association demande simplement que les communes actent par délibération le maintien de ce qui est en place aujourd'hui et déjà prévu par la loi afin de les soutenir face à la pression des « pro-loup ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la demande de l'association

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	3	15	15	13	0	2

9. LES VOIES VERTES PALES

Monsieur le maire explique que c'est un projet du département et mis en œuvre par les équipes techniques du département et ce sont des voies départementales et quelques voies communales qui sont concernées. Il s'agit de mettre des panneaux signalétiques pour pouvoir signaler la cohabitation possible des utilisateurs, en particulier piétons, cyclistes et voitures.

Pour la commune, c'est la voie communale qui va au plan d'eau des Chaux qui sera signalée.

Sur la commune, les autres routes équipées sont départementales.

Cette installation de panneaux est prévue dès le mois de mai afin de favoriser la visite des sites remarquables et de valoriser le tourisme local. Les modèles des panneaux ont été arrêtés et doivent permettre aux piétons, cyclistes, randonneurs...de découvrir notre territoire.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	3	15	15	14	0	1

10. POINT D'INFORMATION SUR LE FAUCHAGE/DEBROUSSAILLAGE

Le maire souhaite informer le conseil municipal des différents devis reçus pour le débroussaillage/fauchage.

En effet, le contrat avec l'entreprise SAS RTP Roux étant arrivé à échéance, il doit être renouvelé.

Monsieur le maire lit le document remis aux conseillers municipaux afin qu'une décision quant au choix de l'entreprise soit prise.

Le maire explique que nous devons rapidement nous décider pour que l'entreprise retenue puisse s'organiser tant au niveau du matériel qu'au niveau humain.

Aujourd'hui, il s'agit de pouvoir signer un contrat pour 3 ans avec la possibilité au bout d'un an de poursuivre ce partenariat ou pas en fonction du bilan des deux parties.

Monsieur Paillard Valentin rappelle que depuis le début de la mandature, il faut réfléchir, de chiffrer la possibilité (en matériel et en moyen humain) pour la commune de prendre en charge l'entretien de sa voirie communale et rurale. Il s'ensuit un débat riche de pistes et idées entre tous les élus qui seront reprises à l'occasion d'une réunion ultérieure de travail sur le sujet avec chiffrages. La commission voirie pourrait s'approprier cette réflexion

Par ailleurs, Monsieur le maire pose la question de la pertinence, compte tenu du devis présenté. L'entreprise Mempontel est retenue à l'unanimité.

11. QUESTIONS DIVERSES

Madame Pasquet Gisèle demande des explications quant à la décision de changer de fournisseur de viande ?

Monsieur le maire précise qu'il n'a ni changé de position ni changé de fournisseur de viande. Ce sont de mauvaises interprétations.

Depuis l'installation du boucher, il a été demandé que le bœuf et le veau soit pris chez le boucher, le porc et l'agneau à la ferme limousine. Il n'y a aucune discrimination entre les commerçants. Les chiffres seront apportés au prochain conseil municipal. Aucun changement de fournisseur n'est prévu pour la cantine.

Madame Martine Chassaing demande le détail des commandes passées par la mairie aux commerçants.

Monsieur le maire répond que les chiffres seront apportés au prochain conseil municipal.

Clôture 19h30.